

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2021

Le 27 mai 2021, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 17/05/2021

Présents : M GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, SORIGNET Michelle, POLLET Mireille, BORDET Céline, RAISON Sandrine MM LAINE Christian, NICOLLE Eric, PICOULET Damien, DECOMBE Christian, LAINE Jean-Marie, PLAUD Richard, NEAU Cyril.

Absente excusée : Mme GUERIN Vanessa.

Madame JACAUD Annick a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX MAISON ROUDIER

M PELLETIER Jean-Thierry de Meursac est venu présenter au conseil municipal les missions qu'il propose pour la rénovation des logements 1 et 2 de la Maison ROUDIER :

- mission en amont : consultation des entreprises jusqu'au chiffrage définitif,
- mission de coordinateur de travaux : 4% du montant total des travaux € HT.

2021_05_01

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM : RUE DU PETIT LORON

Afin de continuer l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, le SDEER informe le Conseil municipal des estimations des travaux correspondants :

Eclairage public	: 11 500 € HT (part communale 50%-part SDEER déjà déduite)
Génie civil Orange	: 23 000 € TTC
Réseau électrique	: 0 € (pris en charge à 100% par le SDEER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE à l'estimation du SDEER
- CONFIE la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux au syndicat.

2021_05_02 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM (SUITE DE LA ROUTE DE MEURSAC)

Afin de continuer l'enfouissement des réseaux électriques et télécom : route de Meursac des numéros 38 à 72, le SDEER informe le Conseil municipal des estimations des travaux correspondants :

Estimation SDEER : Eclairage public	: 19 000 € HT (part communale 50%- part SDEER déjà déduite)
Génie civil Orange	: 38 000 € TTC
Réseau électrique	: 0 € (pris en charge à 100% par le SDEER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE à l'estimation du SDEER
- CONFIE la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux au syndicat.

2021_05_03 SYNDICAT DE LA VOIRIE : ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES ET MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, Décide :

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

2021_05_04 TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LE RPI DES ECOLES DE MONTPELLIER ET DE SAINT ANDRE DE LIDON

La Région Nouvelle Aquitaine demande aux parents une participation de 30 € (2021/2022) pour la carte de transport scolaire concernant la desserte en bus des 2 écoles du regroupement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire le financement de la carte de bus scolaire entre les 2 écoles du RPI, pour les élèves domiciliés à Montpellier de Médillan, à la place des parents pour l'année scolaire 2021/2022.

2021_05_05 CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme classe

de 9H/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique *principal de 2^{ème} classe* à temps non complet, à raison de 9H/35^{èmes},

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'adjoint technique catégorie C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent de cantine, de garderie et d'entretien des locaux communaux,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Services	Grades	POSTES POURVUS Au 01/09/2021	POSTES susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle
Administratif	Rédacteur principal 1ère classe	28H/35H Délibération 19/10/2015	
Technique	Adjoint technique territorial	34H/35H Délibération 27/10/2020	
Technique	Adjoint technique		3H/semaine 27/10/2020
Technique	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	22H/35H Délibération du 06/12/2018	
Technique	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	18H/35H Délibération 06/12/2018	
Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	09H/35H Délibération 27/05/2021	
Technique	Adjoint technique territorial	10H/35H Délibération 19/10/2015 <i>En disponibilité jusqu'au 31/12/2021</i>	

2021_05_06 REGIE MUNICIPALE

La commune possède plusieurs régies de recettes :

- Régie Cantine
- Régie Garderie
- Régie salle des fêtes, entrées manifestations diverses, salles associatives
- Régie Livres de la commune
- Régie d'avance de secours d'urgence du CCAS

Suite à la décision de l'Etat de fermer les Trésoreries comme celle de Gémozac au 1^{er} septembre 2021 et d'obliger les communes à déposer les espèces à La Poste et les chèques à la Trésorerie de Royan pour à terme supprimer ces modes de paiement, et pour simplification les régies pourraient être regroupées en une seule.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de les regrouper en une seule REGIE COMMUNALE.

2021_05_07 RENOUELEMENT ALARME MAIRIE

Christian LAINE présente 2 devis afin de renouveler l'alarme de la mairie :

- Devis MACHEFERT : 3 480 € HT soit 4 176 € TTC
- DEVIS ML SECURITE : 2 554,36 €HT soit 3 065,23 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise ML SECURITE pour un montant de 2 554,36 €HT et inscrit cette somme en section d'investissement.

2021_05_08 SUBVENTION COMMUNALE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention communale de 50 € pour la MFR de Cravans.

2021_05_09 DEFENSE INCENDIE – TRANCHE 6

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de créer une défense incendie au sud du village d'Orennes. Une citerne enterrée pourrait être installée sur la partie basse de la parcelle appartenant à M BORDET section AM n°110 qui a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- De programmer la tranche N°6 de la défense incendie de la commune
- De demander une subvention DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat afin de financer les travaux de sécurité de défense contre les incendies soit 60% du montant des travaux HT.
- D'établir le financement comme suit :
 - o Achat de la parcelle : 160 € environ (1 € le m2)
 - o Frais notariés : 200 €
 - o Bornage : 993.70 €HT soit 1 192.44 € TTC
 - o Citerne enterrée 60 m3 : 22 500 € HT soit 27 000 € TTC
 - o Branchement RESE : 1 501.06 €HT soit 1 801.27 €TTC
 - o TOTAL HT : 25 354.76 € HT
 - TOTAL TTC : 30 354 €TTC
 - o DETR 60% sur montant € HT : 15 212.86 €
 - o Subvention 20% Conseil Dépt 17 : 5 070.95 €
 - o Autofinancement : 10 070.19 € TTC
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES :

Fête communale : Les avis du conseil municipal sont partagés pour l'organisation ou pas de la fête communale.